



## Travaux de révision de la Norme biologique canadienne

### Le bien-être de la volaille au cœur des discussions

Vous souciez-vous de ce que signifie l'appellation bio sur la viande, le lait et les œufs bio que vous consommez ? Si oui, vous n'êtes pas le seul.

Beaucoup de gens veulent donner leur avis sur la Norme biologique en production d'animaux d'élevage. En fait, la moitié des 706 commentaires reçus lors de l'examen public auquel l'ébauche 2020 de la Norme biologique canadienne (NBC) a été soumise concernait les compléments alimentaires, les pratiques de sevrage, les conditions de transport, l'espace requis dans les étables et l'écornage.

Ou bien les commentaires soutenaient les changements proposés à la NBC, ou bien les nouvelles exigences étaient vues comme trop difficiles à respecter, ou encore pas assez rigoureuses. D'autres commentaires requéraient simplement une clarification du libellé des clauses révisées.

Certains commentaires suggéreraient de nouveaux changements à la NBC, jamais soumis à l'examen public. Ces nouvelles propositions devront attendre le processus de révision de 2025. Par exemple, une douzaine de commentaires portaient sur le manque de détails concernant la production de lapins biologiques. Bien qu'ils aient soulevé des points valables, il est malheureusement trop tard pour que le groupe de travail sur l'élevage (GT) se penche sur ces questions.

Les enjeux suivants ont fait l'objet de nombreux commentaires. Ils ont été considérés par le Groupe de travail sur l'élevage, qui soumettra des recommandations au Comité technique sur l'agriculture biologique de l'Office des normes générales au Canada (ONGC) qui se réunira le 12 mars. Ce sera la dernière réunion du Comité technique avant le lancement du scrutin.

### Pénuries régionales de fourrage

L'ébauche de la NBC 2020 autorise, par dérogation, les fourrages non biologiques "en cas de pénuries régionales de fourrage, telles que définies par une autorité compétente". De nombreux commentaires portaient sur la façon de définir "une autorité compétente" et une "pénurie régionale", et sur la faisabilité de cette procédure, notamment en régions éloignées. Le GT propose donc que les fourrages non biologiques soient autorisés en cas de "pénuries régionales de fourrage, documentées par l'opérateur et confirmées, si possible, par une autorité compétente", sans préciser la distance nécessaire pour définir une pénurie "régionale".

## Stalles entravées

Le bien-être animal demeure un sujet sensible.



Par exemple, un commentaire considère que « l'utilisation de stalles entravées est considérée par le public comme une forme de confinement et n'est pas conforme aux idéaux du public sur le traitement des animaux. Les stalles entravées limitent les mouvements et devraient donc être interdites bien avant 2030 ».

Dans l'ébauche soumise à l'examen public, l'année 2030 est l'année ultime où les stalles entravées seraient autorisées en production biologique afin que les agriculteurs n'aient pas à rénover ou reconstruire leurs granges (une procédure coûteuse) tous les cinq ans.

Le commentaire émis n'a pas apporté de nouveaux arguments permettant au GT d'envisager de modifier la date ultime de l'utilisation de stalles entravées

## Listes des substances permises (LSP)

Le GT recommande d'ajouter la farine de poisson non biologique et la phytase aux LSP. La phytase est une enzyme qui peut améliorer la digestibilité du phosphore. Il en résulte une réduction du phosphore dans le fumier et une diminution du déversement du P dans l'environnement.

Le GT propose une exception pour autoriser les vaccins issus du génie génétique de même que certains additifs alimentaires tels la phytase, les vitamines, la lysine, la méthionine. Les annotations varient mais, en général, les formes issues du génie génétique sont autorisées pour ces substances lorsque les formes non issues du génie génétique ne sont pas disponibles dans sur le marché ou s'avèrent inefficaces.

## Volaille

Près de la moitié des commentaires reçus portaient sur la volaille. Les opinions sont profondément divisées, allant de "*Certains de ces changements pourraient rendre la production d'œufs biologiques financièrement irréalisable*" à "*Il s'agit d'un seuil minimum et aucune modification à la baisse ne serait acceptable. [La norme] devrait se concentrer sur les attentes des consommateurs en matière de bien-être animal plutôt que sur la pression exercée par l'industrie pour des normes de bien-être animal moins strictes*".

### Aires extérieures couvertes

La NBC exige que tous les animaux aient accès à l'ombre. Dans le but d'encourager les volailles (pondeuses et poulets à griller) à aller dehors, le GT a élaboré des exigences détaillées pour fournir de l'ombre dans les aires extérieures. Les exigences proposées ont fait l'objet de nombreux commentaires.

En réponse, le GT recommande de clarifier les points suivants :

- Les toiles à ombrer et les filets de camouflage peuvent être considérés comme des couvertures aériennes, mais pas les vérandas enrichies.
- Les avant-toits peuvent être considérés comme couvertures aériennes, mais uniquement lorsqu'ils surplombent les pâturages. Ils peuvent représenter jusqu'à la moitié de la couverture aérienne requise. Cette recommandation a été élaborée après de nombreux débats.

## Accès à l'extérieur pour les poulets à griller



De nombreuses objections ont été soulevées quant à l'exigence requérant que d'ici 2025, 25 % des poulets à griller élevés en poulailler accèdent aux aires extérieures. Certains ont estimé que cela était peu pratique, inhumain (en exposant les oiseaux aux conditions climatiques et autres menaces), ou qu'il serait trop dispendieux de produire ou acheter des poulets bio.

Certains membres du groupe de travail se sont inquiétés du fait que la NBC "changeait les objectifs tous les cinq ans", à chaque révision. Ils craignent que l'exigence du 25 % ne décourage les nouveaux opérateurs potentiels et amène certains opérateurs actuels à abandonner la production biologique. D'autres, cependant, ont estimé que l'objectif de 25 % aide les agriculteurs à préparer l'avenir. Après de nombreux débats, le GT recommande de supprimer l'exigence du 25 % et d'exiger que les opérateurs documentent l'utilisation de l'aire extérieure, élaborent un plan pour en accroître l'utilisation afin *'d'augmenter le nombre d'oiseaux qui y ont accès dans les années à venir'*.

## Jardin d'hiver = véranda aménagée pour les pondeuses

La nouvelle exigence du jardin d'hiver pour les pondeuses a suscité de nombreuses questions et commentaires. Il semble que l'expression "jardin d'hiver" soit trompeuse. Par exemple, dans les régions très froides, les jardins d'hiver ne sont utilisés qu'au début du printemps et à la fin de l'automne. De plus, les jardins d'hiver peuvent être utilisés en été sous des conditions humides ou lorsqu'il y a une menace de grippe aviaire.

Le GT recommande donc de remplacer "jardin d'hiver" par "véranda aménagée". De plus, la description de la véranda aménagée (anciennement ajoutée à 3. Définitions) a été incorporée dans la section sur la volaille.

'Une véranda aménagée est une extension couverte, non isolée et non chauffée ajoutée à un poulailler. Elle offre un climat extérieur, mais assure une protection contre les intempéries (par exemple, le vent, la pluie), les rongeurs, les prédateurs et les menaces de maladies. Les oiseaux ont accès à la véranda tout au long de l'année, pendant la journée, au moins du printemps à l'automne.'



1) La véranda aménagée doit avoir :

a) un éclairage naturel, qui peut être complété par un éclairage artificiel.

b) un sol en sable ou en terre battue ; ou un sol solide recouvert de litière, telle que de la paille ou des copeaux de bois, pour le confort et la chaleur, et pour encourager les comportements de recherche de nourriture, de grattage et de bain de poussière.

c) des enrichissements (par exemple, des perchoirs, des plateaux de verdure, des balles de foin, des objets à picorer) pour encourager les comportements naturels.

## Apiculture

L'utilisation du sucre pour nourrir les abeilles en dormance sera soumis à l'attention du Comité technique. La liste des arguments a été présentée dans [InfoBio](#) en février.

Pour en apprendre davantage sur les enjeux liés aux travaux de révision de la NBC, consultez le site de la FBC, dans la [section consacrée à ces travaux](#).

**La Fédération biologique du Canada  
remercie les commanditaires des travaux!**

**Nous nous approchons de notre objectif! Aidez-nous à compléter les travaux!**

Veuillez contacter [nicole.boudreau@organicfederation.ca](mailto:nicole.boudreau@organicfederation.ca) pour soutenir

**Il manque  
votre logo!**



**BC Organic Fruit Tree Growers Association**

